

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1681



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 28 septembre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	6
COMMISSION DU CALENDRIER	6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-12
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
DECISIONS ADMINISTRATIVES FOOTBALL FEMININ	12
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021	13-14
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	15

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Prenant en considération la nette amélioration sanitaire, le besoin de retrouver de la convivialité après ce long moment sans se voir et à ce jour, la non sortie du décret prolongeant la possibilité d'effectuer une Assemblée Générale en distanciel, le Comité de Direction a décidé, lors de sa réunion du Mercredi 22 septembre 2021, que les Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, se dérouleront

en Présentiel
Samedi 9 octobre 2021
à Villiers le Mahieu (78770)

Les AG débuteront à 9h00
(Accueil des clubs à partir de 8h30)

QUESTIONS POSÉES PAR LES CLUBS

Elle devront, pour être portées à l'ordre du jour, être signées du Président du club et parvenir au District au plus tard le **mardi 28 septembre 2021**



AGENDA 2021 / 2022
SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
27	28	29	30	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

Le 30/09/21

Réunion clubs +45 ans au District

Les 07 & 08/10/21

CFF1 - Module U11 au District

Le 09/10/2021

Assemblées Générales du District à Villiers le Mahieu

Les 14 & 15/10/21

CFF1 - Module U13 au District

Le 16/10/21

Formation « Président de club » - 2ème partie au District

COVID 19

Il est rappelé qu'à compter du 1er octobre, le pass sanitaire devient obligatoire pour les mineurs, à partir de 12 ans (il a été annoncé que ce serait en fait à partir de 12 ans et 2 mois).

Les rencontres des 2 & 3 octobre 2021 marqueront le début de cette obligation.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'article « Pass Sanitaire » en page 4 du présent journal..

ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT DES YVELINES



Samedi 9 octobre 2021 à 9h00

(Accueil à partir de 8h30)

Salle des Fêtes
1D rue des Prés
78770 VILLIERS LE MAHIEU

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT JEAN-PIERRE MEURILLON, VERIFICATION DES POUVOIRS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1 / ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DES ARBITRES, EN REMPLACEMENT DE M. MUSTAPHA JINAMI, DEMISSIONNAIRE
 - 2 / ALLOCUTION DU PRESIDENT
 - 3 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2020
 - 4 / PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2021
 - 5 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)
 - 6 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2021
 - 7 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 / 2021
 - 8 / PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2021 / 2022
 - 9 / INFORMATIONS AUX CLUBS
- Les modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées aux Statuts-types des Districts
- 10 / QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES CLUBS

CLÔTURE DES ASSEMBLÉES

POT DE L'AMITIÉ



Extrait du procès-verbal du Comité de Direction
du Jeudi 3 décembre 2020

La hiérarchisation des désignations d'Arbitres officiels sur les compétitions du District

. Samedi Après-midi

D 1 U 14 Arbitre central
D 2 U 14 Arbitre central

D 1 Féminines Seniors Arbitre central

. Dimanche matin

D 1 Vétérans Arbitre central
D 2 Vétérans Arbitre central
D 1 C.D.M. Arbitre central

. Dimanche Après-midi

D 1 Seniors Arbitre central + Arbitres-assistants
D 1 U 18 Arbitre central
D 1 U 16 Arbitre central
D 2 Seniors Arbitre central
D 3 Seniors Arbitre central
D 4 Seniors Arbitre central
D 2 Seniors Arbitres-assistants
D 2 U 18 Arbitre central
D 2 U 16 Arbitre central
D 5 Seniors Arbitre central



TIRAGE DE LA COUPE DE FRANCE

4ème Tour

Breval Longnes FC	-	Vincennes CO
Gretz Tournan SC	-	Poissy AS
Champagne SFC 95	-	Hardricourt US
Voisins FC	-	Courbevoie Sports
Quincy Voisins FC US	-	Chatou AS
St Michel FC 91	-	Houilles AC
Chambourcy ASM	-	Villeneuve Ablon US
Plaisirois FO	-	Racing CFF
Les Mureaux OFC	-	Fleury FC 91
Pontault Comb. Port.	-	Conflans FC
Paris Université Club	-	Trappes ES
Versailles 78 FC	-	Bretigny FCS

Bonne chance à tous !!!



MIXITY TIME

Retrouvez le CRIB autour d'un spectacle interactif sur
les Discriminations dans le secteur du sport

Lundi 11 octobre 2021 à 18h30
Salle du Conseil
Hôtel d'agglomération de SQY
4 Rue des Charmes
78190 TRAPPES

Pour vous inscrire :

<https://forms.gle/cj9dWSVYF4Kyvf1MA>

Retrouvez le CRIB autour d'une thématique :
**Vie personnelle, Vie professionnelle, Vie associative,
Le trio gagnant ?**

Mardi 12 octobre 2021
Visioconférence Zoom

Jeudi 4 novembre 2021
Jeudi 25 novembre 2021
Jeudi 9 décembre 2021

**Pour vous inscrire ou obtenir
plus d'informations:**

contact@profession-sport-78.com



pass COVID-19 sanitaire

Voici un document qui répondra à toutes vos questions sur le PASS SANITAIRE. [Cliquez ici](#)



Pour voir ou revoir le Webinaire « Retour au foot, les clés d'une reprise réussie » ? proposé par la F.F.F., mardi 24 août 2021, [cliquez ici](#)



En [cliquant ici](#), vous trouverez un tutoriel sur l'utilisation de l'application Feuille de Match Informatisée

- ✓ Comment créer et/ou modifier un compte ?
- ✓ Comme créer un compte « Invité » ?

CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES



« Décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts »

Retrouvez, [en cliquant ici](#), les documents suivants :

- Le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 20 août 2021
- Le protocole de reprise pour les Championnats Nationaux
- Le Protocole de reprise pour les Championnats Régionaux et Départementaux

FOOT LOISIR



U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF souhaite lancer un critérium U14 et U16 à 8.

Les clubs intéressés peuvent s'engager.

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

[Un club, une équipe de dirigeants formés]

11.09 TRÉSORIER
14.09 F.M.I.
18.09 PRÉSIDENT (1)
21.09 F.M.I.
16.10 PRÉSIDENT (2)
30.10 RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES SPORTIVES



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants prévues en Septembre et Octobre 2021, [cliquez ici](#)

**COMMUNIQUÉ
DE LA LIGUE DE PARIS
ILE DE France DE FOOTBALL**



Le dispositif « Pass'Sport » est officiellement lancé.

Piloté localement par les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs Franciliens et par la DRAJES d'Ile-de-France, le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, destinée à financer tout ou partie de son inscription dans un club. Près de 5,4 millions d'enfants, âgés entre 6 et 17 ans (révolus au 30 juin 2021), peuvent bénéficier de ce dispositif. Il est réservé aux bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire, de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et de l'Allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Afin de vous accompagner dans la mise en place du Pass'Sport au sein de votre association, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France et le Ministère chargé des Sports ont publié un document complet et récapitulatif reprenant toutes les dispositions de l'opération, ainsi que les modalités de remboursement pour les clubs. Nous vous invitons à en prendre connaissance en pièce jointe.

Pour toute question :

- ✓ vous pouvez consulter la page dédiée en cliquant [ici](#)
- ✓ contacter la DRAJES d'Ile-de-France à cette adresse : drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr



Année scolaire 2021 - 2022



La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)

Une aide de 533 € à 1066 € par mois

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Une opportunité pour les employeurs du secteur non marchand

Information du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78 (S.D.J.E.S. 78)

Les clubs ont la possibilité de recruter des personnels contractuels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

L'aide versée à l'employeur représente 60 % à 80 % du S.M.I.C. brut pour les contrats allant de 20 h à 30 h, laissant un reste à charge mensuel pour un jeune de moins de 25 ans compris entre 178 et 467 € selon la durée du contrat et le profil du salarié.

De nombreux emplois peuvent ainsi être pourvus au sein des clubs : accompagnement de jeunes, soutien à la scolarité, accueil du public, réalisation d'animations, ...

Le recrutement est très simple :

il suffit de définir une **fiche de poste**, qui peut être une création ou un poste habituellement utilisé par un contractuel de droit commun au sein de la structure, et de **prendre l'attache de l'agence Pôle Emploi** compétente, qui se chargera de **leur soumettre des candidatures** correspondant aux publics éligibles.

Ce dispositif permet ainsi :

- à un club d'embaucher un jeune ou une personne en difficulté d'insertion à un coût très réduit pour une durée minimale de 6 mois et d'accroître ainsi sa capacité à répondre à la demande de son territoire,
- à un jeune ou à une personne en difficulté d'insertion d'accéder à une nouvelle expérience professionnelle, qui est souvent la clé d'un parcours d'insertion professionnelle réussi.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 23 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CRITERIUM LUNDI SOIR

La Commission,
Considérant le procès-verbal de la C.D.P.M.E. concernant l'audition avec les clubs de GUYANCOURT E.S. & VOISINS F.C.A. le lundi 20 septembre,
Considérant le courrier insistant du club de VOISINS F.C.A. en date du 21 septembre,

Décide de séparer les clubs de VOISINS F.C.A & GUYANCOURT E.S. dans la répartition des poules de la première phase, VOISINS F.C.A. étant l'unique demandeur est transféré dans la poule géographique la plus proche de sa poule naturelle.

Voici la composition des poules de la phase 1 :

POULE A

- ACHERES CS
- CARRIERES S/S US
- CHANTELOUP US
- OVILLOISE 2

POULE B

- BAILLY NOISY SFC
- LE PECQ US
- PORT MARLY CS
- VOISINS FCA

POULE C

- ETANG ST NOM ES
- MAISONS LAFFITTE FC
- OVILLOISE 1
- SARTROUVILLE ES

POULE D

- GUYANCOURT ES
- IN AS
- MAUREPAS AS
- MONTIGNY LE BX AS

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 27/09/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président en visio), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD) et MME Y. RUPERT.

Absents excusés : MM. S. PILLEMONT, F. GOBIN et J. VESQUES.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match.

NOUVEAU

Par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, **dans le cas où le forfait aura été déclaré au District au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit**, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D4-C CROISSY US 2
D5-A BONNIERES FRENEUSE FC 2
D5-B TRIEL AC 2
D5-C LOUVECIENNES AS 1

CDM

D1-U ELANCOURT OSC 5

FUTSAL

D2 RÊVES D'ENFANCE A.A. 1

U18

D2-A CROISSY US 1
D3-A HOUDANAISE REGION 1
D3-C CONFLANS FC 2

U16

D4-A MEZIERES AJ 1

U14

D3-A MAULOISE US 1
D4-A MEZIERES AJ 1
BEYNES FC 1
D4-C CHATOU AS 2
D4-E MAGNY 78 FC 2

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U18

D3-C SPO 1

U16

D3-A VAUXOISE ES 1
D4-B MESNIL LE ROI AS 1
D4-C SPO 1

U14

D4-D SPO 1
D4-E YVELINES SUD 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 26/09/2021

50071.1 FONTENAY ST PÈRE AS 2
50073.1 VAUXOISE ES 2

D5-D DU 26/09/2021

54515.1 COIGNIERES FC 2

VETERANS

D3-A DU 26/09/2021

51321.1 AUBERGENVILLE FC 12

D4-A DU 26/09/2021

51454.1 AUBERGENVILLE PORT. 11

D5-B DU 19/09/2021

51669.1 CHANTELOUP LES VIGNES US 12

D5-D DU 26/09/2021

51834.1 ST ARNOULT FC 78 12
51836.1 GUYANCOURT ES 13

CDM

D1-U DU 26/09/2021

50873.1 MUREAUX OFC LES 5

U18

D3-C DU 26/09/2021

54403.1 SPO 1

U16

D3-A DU 26/09/2021

52513.1 VAUXOISE ES 1

D3-B DU 26/09/2021

52556.1 ELANCOURT OSC 1

D4-B DU 26/09/2021

52692.1 SARTROUVILLE ES 2

D4-C DU 26/09/2021

52761.1 SPO 1

D4-D DU 26/09/2021

52825.1 COIGNIERES/TRAPPES 4

U14

D3-C DU 25/09/2021

53085.1 MAGNY 78 FC 1

D4-D DU 25/09/2021

53285.1 SPO 1

D4-E DU 25/09/2021

53228.1 COIGNIERES/TRAPPES 1

SENIORS F À 11

D1-U DU 25/09/2021

53934.1 SARTROUVILLE ES 1
53933.1 VIROFLAY USM 1

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

Après mercredi minuit

VETERANS

D5-A DU 26/09/20

53519.1 JUZIERS FC 12

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

Avant mercredi minuit

VETERANS

D5-A DU 26/09/20

53520.1 AUBERGENVILLE FC 13

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

Après mercredi minuit

SENIORS

D5-A DU 26/09/2021

50069.1 AFC LONGNES 1

D5-C DU 26/09/2021

50711.1 YVELINES/MONTFORT 2

VETERANS

D3-A DU 26/09/2021

51324.1 PORCHEVILLE FC 12

D5-C DU 26/09/2021

51768.1 BEYNES FC 12

U18

D3-A DU 26/09/2021

52071.1 MAULOISE US 1
52073.1 AFC MANTES YVELINES 1

D3-B DU 26/09/2021

52136.1 PECQ US LE 1

D3-C DU 26/09/2021

54402.1 FOURQUEUX AS 1
54405.1 VELIZY ASC 1

D3-D DU 26/09/2021

54467.1 PERRAY FOOT ES 1

U16

D2-A DU 26/09/2021

52381.1 AFC MANTES YVELINES 1

D3-B DU 26/09/2021

52557.1 FOURQUEUX AS 1

D4-A DU 26/09/2021

53624.1 JUZIERS FC 1

D4-B DU 26/09/2021
52694.1 ANDRESY FC 2

D4-D DU 26/09/2021
52823.1 HOUDAN/VESGRE 2
52824.1 ELANCOURT OSC 2

D5-A DU 19/09/2021
53515.1 AUBERGENVILLE FC 13

U14

D3-A DU 25/09/2021
53176.1 ANDRESY FC 1

D4-A DU 25/09/2021
53433.1 MANTES USC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Avant mercredi minuit

SENIORS

D3-A DU 26/09/2021
50294.1 CROISSY US 1

D4-C DU 26/09/2021
50558.1 MAGNY 78 FC 1

D5-D DU 26/09/2021
54513.1 ELANCOURT OSC 3

U18

D3-B DU 26/09/2021
52135.1 CHATOU AS 2

D3-D DU 26/09/2021
54469.1 ELANCOURT OSC 1

U16

D2-B DU 26/09/2021
52448.1 VALLEE 78 FC 1

D4-B DU 26/09/2021
52690.1 MESNIL LE ROI AS 1

D4-C DU 26/09/2021
52756.1 MAGNY 78 FC 2
52759.1 MARLY LE ROI US 2

U14

D4-D DU 25/09/2021
53288.1 VILLEPREUX FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 31/10/2021

SENIORS

D4-B
50493.1 BOUGIVAL FOOT 1 / MESNIL LE ROI A.S. 1

D5-B
50621.1 VINSKY FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 2

VETERANS

D2-B
51261.1 VOISINS F.C. 12 / BANQUE FRANCE AS 11

U18

D3-A
52069.1 AUBERGENVILLE F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

U16

D3-A
52510.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

D4-A
53625.1 LFC MAGNANVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 2

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDILLA

Depuis la saison 2018-2019, sont acceptées les demandes de reports, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale, à savoir :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

COURRIERS

530247 CHAMBOURCY ASM

Pour leur 4^{ème} tour en Coupe de France le dimanche 03.10.21, le club demande le report des matchs (de Coupe des Yvelines U16 et Coupe du Comité SENIORS) qui se déroulent à l'extérieur.

La Commission ne peut donner son accord suite au règlement rappelé juste avant, puisque les reports sont acceptés uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale.

500776 MEULAN CN

La Commission prend note du courrier de la mairie de Bouafle attestant de la mise à disposition des installations.

530264 VIROFLAY USM

Le club rencontre des conflits d'horaires dans la programmation des matchs de ce week-end car certaines alternances n'ont pas pu être respectées à 100%. VIROFLAY demande donc les changements suivants :

CY U16 DU 03/10/21
54675.1 VIROFLAY USM 2 / MESNIL LE ROI AS 1
Passé de 13h à 11h

CY U16 DU 03/10/21
54708.1 VIROFLAY USM 1 / ST GERMAIN EN LAYE 2
Reste à 13h

CY U18 DU 03/10/21
54806.1 VIROFLAY USM 1 / CHATOU AS 2
Passé de 13h à 15h
La Commission donne son accord.

DEMANDES

COUPE DES YVELINES SENIORS

CY DU 03/10/2021

54776.1 LFC MAGNANVILLE 1 / GARGENVILLE STADE 1

Le club des Lions de Magnanville a un match de Coupe Gambardella sur le même terrain à 14h30 et propose donc de jouer cette rencontre à 17h.

En attente de l'accord écrit de GARGENVILLE avant Vendredi 1er Octobre à 12h.

Sinon le match est inversé pour être joué à la même date mais sur les installations de GARGENVILLE.

Si GARGENVILLE ne peut pas recevoir le 03/10/21, la rencontre est reportée au Jeudi 14/10/21 à 20h sur les installations de GARGENVILLE (LFC MAGNANVILLE restant club recevant pour la FMI).

SENIORS

D5-C DU 10/10/2021

50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

Le club de FONTENAY LE FLEURY nous précise que CHAMBOURCY accepte d'inverser la rencontre dans le cadre de la

sanction du match à huit clos des SENIORS B.
La Commission précise que la sanction est une suspension de terrain et non un match à huit clos. Par conséquent le match ne peut être inversé. La Commission vous demande de trouver un autre terrain respectant les critères cités dans la rubrique « SUSPENSION DE TERRAIN » dans la suite du PV.

COUPE DU COMITÉ VETERANS

CC DU 03/10/2021

54290.1 ST ARNOULT FC 78 12 / YVELINES US 12

Le club de ST ARNOULT demande l'inversion de la rencontre car il reçoit également le match de CY VETERANS sur le même terrain à la même heure.

Accord de YVELINES US.

Accord de la Commission, et elle précise que ST ARNOULT reste club recevant donc doit gérer la tablette.

VETERANS

D5-A DU 10/10/2021

53528.1 BOUAFLE/FLINS ENT. 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 12

Suite à la fermeture des rues et parking d'accès au stade, BOUAFLE demande le report du match.

Suite au courrier de la mairie de Bouafle, la Commission dit match à jouer le 31.10.21.

COUPE DES YVELINES U16

CY DU 03/10/2021

54662.1 MAUREPAS AS 2 / ESSARTS LE ROI AGS 1

Suite à 3 matchs en même temps, MAUREPAS demande à inverser cette rencontre, en accord avec le club des ESSARTS.

La Commission donne accord et précise que MAUREPAS reste club recevant concernant la FMI.

U16

D4-D DU 26/09/2021

52823.1 HOUDAN/VESGRE 2 / VILLEPREUX FC 1

L'entente HOUDAN/VESGRE a appris par mail le vendredi à 17h que les équipes exemptes le 1er jour de championnat entraînaient le report des matchs des équipes inférieures. En l'occurrence, l'équipe U14 1 en D3-C n'a pas joué car l'équipe adverse, MAUREPAS AS 2 a eu son match reporté, dû à l'équipe 1 de MAUREPAS exempt. Le forfait de l'équipe U16 était dû à un manque de joueurs que HOUDAN/VESGRE aurait pu compenser par des U14 qui ne jouaient pas.

Le club demande donc de prendre en considération ces éléments et de reporter la rencontre à la place du forfait.

La Commission annule votre forfait et décide de reprogrammer le match à une date ultérieure.

U14

D4-D DU 25/09/2021

53287.1 BAILLY NOISY SFC 2 / REGION HOUDANAISE FC 2

Ce match ayant été reporté ce week-end en raison du match d'une équipe supérieure du même club, les clubs proposent de jouer cette

rencontre le 02.10.21 (forfaits généraux des adversaires respectifs) ou le 09.10.21 (pas de 1er tour de Coupe du Comité).

La Commission décide match à jouer le 09.10.21.

D3-B DU 02/10/2021

53124.1 HOUILLES AC 3 / ST GERMAIN EN LAYE 1

Le club de ST GERMAIN EN LAYE s'est mis d'accord avec le club de HOUILLES AC pour reporter la rencontre au 06.11.21 car le coach était indisponible.

La Commission ne peut donner son accord pour ce report car le motif n'est pas valable.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

541004 HOUILLES SO

Le club demande de faire jouer les U14 D4-B à 14h30 car l'éducateur travaille le matin et ne peut être présent qu'à partir de 14h.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner son accord pour une dérogation annuelle.

Cependant vous pouvez faire des demandes de modifications Footclubs pour avoir l'accord des clubs adverses.

530264 VIROFLAY USM

Le club rencontre des conflits d'horaires dans la programmation des matchs car certaines alternances n'ont pas pu être respectées à 100%. VIROFLAY demande donc de faire jouer les U18D3-C à 11h au lieu de 13h sur les dates suivantes :

- 10/10/21
- 12/12/21
- 23/01/22
- 13/03/22
- 10/04/22
- 15/05/22
- 22/05/22

La Commission donne son accord.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 10/10/2021

50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-C DU 14/11/2021

50737.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

D3-A DU 25/10/2020

50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant **6 matches à huis clos dont 3 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

Dans le cas contraire les matchs seront perdus par pénalité (art 40 alinéa 6 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 10/10/2021
50298.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LIMAY ALJ 2

D3-A DU 14/11/2021
50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D3-B DU 26/09/2021
50360.1 VOISINS F.C. 2 / VILLEPREUX F.C. 1
Pris note du rapport de VOISINS. Remerciements pour les explications.

D4-C DU 26/09/2021
50554.1 MAUREPAS AS 2 / GUYANCOURT ES 2
Pris note du rapport de MAUREPAS. La Commission sanctionne l'équipe de GUYANCOURT ESG d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-A DU 26/09/2021
50073.1 VAUXOISE ES 2 / JUZIERS FC 1
Pris note du rapport de JUZIERS. La Commission sanctionne l'équipe de VAUXOISE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D1-U DU 26/09/2021
51033.1 MEULAN C.N. 11 / ACHERES C.S. 11
Pris note du rapport de l'arbitre officiel. La Commission sanctionne l'équipe de MEULAN d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 19/09/2021
51316.1 AUBERGENVILLE F.C. 12 / ENT. GALLY MAULDRE 11
Pris note du courrier de AUBERGENVILLE.

D5-A DU 19/09/2021
53513.1 MEULAN C.N. 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 12
Pris note du rapport de Portugais de Verneuil. La Commission sanctionne l'équipe de Portugais de Verneuil d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

U16 D4-A DU 26/09/2021
53626.1 MUREAUX O.F.C. LES 3 / ENT. GALLY MAULDRE 2
Pris note du rapport de LES MUREAUX. La commission sanctionne l'équipe de LES MUREAUX d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D3-A DU 25/09/2021
53174.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
Pris note du rapport de ROSNY. La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-A DU 25/09/2021
53431.1 VAUXOISE ES 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
Pris note du rapport de VAUXOISE. La Commission sanctionne l'équipe de VAUXOISE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D5-A DU 26/09/2021
50071.1 FONTENAY ST PERE AS 2 / ISSOU AS 2
La Commission demande à Fontenay St Père un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D1-U DU 19/09/2021
51025.1 CHAMBOURCY ASM 11 / BOUGIVAL FOOT 11
RAPPEL
Pris note du rapport de BOUGIVAL. La Commission est en attente du rapport de CHAMBOURCY concernant la non utilisation de la tablette.

D4-B DU 26/09/2021
51520.1 VELIZY ASC 12 / ST GERMAIN EN LAYE 11
Pris note du rapport de VELIZY.
La Commission demande à VELIZY un rapport plus détaillé concernant la non utilisation de la tablette.

U18

D3-A DU 26/09/2021
52072.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 20 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

Merci de saisir les coordonnées de tous vos responsables de catégorie Football Animation en [cliquant ici](#).

COVID

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er octobre, le pass sanitaire est obligatoire pour les mineurs à partir de 12 ans & 2 mois. Les rencontres/plateaux U13 du 2 octobre, marqueront le début de ces contrôles.

HORAIRES

La Commission rappelle les horaires de pratique pour chaque catégorie :

- ✓ Plateaux U6-U9 : Samedi matin à 9h30
- ✓ U10-U11 : Samedi matin 11h00 (dérogation : 12h30)
- ✓ U12-U13 : Samedi après-midi 16h00 (dérogation : 14h00)

La Commission alerte les clubs sur la procédure mise en place :

- ✓ Sauf cas exceptionnels, la Commission n'accordera pas de dérogation en dehors de ces horaires.
- ✓ Sauf cas exceptionnels, la Commission accordera toute demande de modification horaire (dans les créneaux officiels ci-dessus) si la demande intervient avant le lundi 12h00, pour que cela apparaisse dans le journal chaque semaine.
- ✓ Passé ce délai, toute modification horaire est soumise à l'accord du club adverse.

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

Le premier plateau U6-U7 de la saison est désormais disponible. La Commission a tenu compte de toutes les modifications ci-dessous. Pour les retrouver : [Cliquez ici](#)

U7

Modifications 13/09

EPONE USBS : 2 équipes le 16/10
FOURQUEUX OMS : 4 équipes
GARGENVILLE STADE : 2 équipes
HOUILLES AC : 12 équipes
LIMAY ALJ : 6 équipes
MAGNY 78 FC : désinscription pour le 02/10.
PLAISIROIS FO : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes au lieu d'une
VELIZY ASC : 7 équipes

Modifications du 20/09

BONNIERES FRENEUSE FC : 4 équipes
BOUGIVAL FOOT : 3 équipes
CONFLANS PLM : 2 équipes
MAULOISE US : 4 équipes
MONTFORT FC : 2 équipes
NEAUPHLE PONT. RC 78 : 2 équipes
PORCHEVILLE FC : 2 équipes
SARTROUVILLE ES : 2 équipes

Modifications du 27/09

BOUAFLE FLINS ES : 4 équipes
BUCHELOISE : 2 équipes au lieu d'une
CHANTELOUP US : 4 équipes
CHATOU AS : 2 équipes
CONFLANS FC : 4 équipes
CRAVENT FC : Aucune équipe
FOURQUEUX OMS : 4 équipes
GAMBAIS AS : 1 équipe
ISSOU AS : 2 équipes
MESNIL ST DENIS AS : 4 équipes au lieu de 3
MEZIERES AJSL : 2 équipes au lieu d'une

CERNAY LA VILLE AS

Le club nous informe ne pouvoir se rendre au CELLOIS en raison de la distance et nous dit qu'il peut aligner 2 équipes au lieu d'une.

La Commission a pris note et vous a affecté sur un plateau à VALLEE 78 FC.

BEYNES FC

Le club nous informe ne pouvoir participer au plateau du 2 octobre.

La Commission prend note.

PLATEAUX U8-U9

Modifications 13/09

BEYNES FC : ne pourra pas accueillir de plateaux (travaux terrain)
EPONE USBS : 2 équipes les 9 & 23/10
FOURQUEUX OMS : 4 équipes
GARGENVILLE STADE : 3 équipes
HOUILLES AC : 8 équipes
LIMAY ALJ : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes les 25/09 & 09/10 et 2 équipes le 23/10

Modifications du 20/09

BONNIERES FRENEUSE FC : 4 équipes le 25/09 puis 6
BOUGIVAL FOOT : 3 équipes
CONFLANS PLM : 3 équipes
MAULOISE US : 4 équipes
MONTFORT FC : 2 équipes
NEAUPHLE PONT. RC 78 : 2 équipes les 9 & 23/10
PORCHEVILLE FC : 2 équipes
VILLENNES ORGEVAL FC : 4 équipes
VILLEPREUX FC : 1 équipe supplémentaire (5è)
VIROFLAY USM : Pas de participation en classique

Modifications du 27/09

BOUAFLE FLINS ES : 4 équipes
BUCHELOISE : 2 équipes au lieu d'une
GAMBAIS AS : 1 équipe
ISSOU AS : 3 équipes
MESNIL ST DENIS AS : 6 équipes au lieu de 4 (4+2)
PLAISIROIS FO : Ajout de 4 équipes

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter la liste des inscrits sur les Challenges d'Automne U10-U13 : [Cliquez ici](#)

Modifications inscriptions

U10-U11

CHAMBOURCY ASM : Ajout d'une 3ème équipe
CHANTELOUP US : Ajout d'une 3ème équipe
GUYANCOURT ES : Suppression de 2 équipes
HOUILLES SO : 2 équipes
PLAISIROIS FO : 2 équipes
POISSY AS : 3 équipes
VERSAILLES JUSSIEU AS : 1 équipe

U12-U13

BOUAFLE FLINS ES : Suppression de 2 équipes
CHAMBOURCY ASM : Ajout d'une 3ème équipe
HOUILLES SO : 1 équipe
PARIS SG FC : Une équipe en trop
POISSY AS : 1 équipe

LE PECQ US / SARTROUVILLE ES

Les deux clubs se rencontrent de nouveau en J3 U12-U13.

La Commission prend note

CARRIERES GRESILLONS AS

Demande du club pour que toutes ses équipes ne soient pas à l'extérieur en même temps.

La Commission prend note.

AUTEUILLOIS AS

Le club nous informe qu'il ne peut recevoir le plateau U10-U11 ce samedi 2 octobre en raison de travaux sur son terrain. Accord de BEYNES FC pour recevoir à sa place.

La Commission dit plateau à jouer à BEYNES FC. Remerciements.

ENGAGEMENTS U10-U13

Retrouvez la liste de toutes les équipes U10-U13 engagées à ce jour. Il manque encore de nombreux clubs, merci de nous contacter par mail avec le récapitulatif de vos engagements par Critérium. Pour consulter la liste, [cliquez ici](#).

Modifications/inscriptions équipes

U10-U11

CHAMBOURCY ASM : 3 équipes sans distinction au lieu de 2
CONFLANS FC : 2 équipes par année + 2 équipes sans distinction
CROISSY US : 4 équipes par année d'âge
ELANCOURT OSC : Ajout de 2 équipes par année d'âge
HOUDANAISE R. : 2 équipes par année + 2 équipes sans distinction
HOUILLES SO : 2 équipes par année d'âge
ISSOU AS : 1 équipe
MAGNANVILLE LIONS : 2 équipes par année + 2 sans distinction
MAGNY 78 FC : 2 équipes par année + 1 sans distinction
MAULOISE US : Ajout de 2 équipes sans distinction
MONTESSON US : Ajout de 2 équipes sans distinction
PARIS-SG FC : 1 équipe au lieu de 2
PLAISIROIS FO : Ajout de 2 équipes par année d'âge
ST ARNOULT FC : 2 équipes sans distinction
VERSAILLES JUSSIEU AS : 1 équipe

U12-U13

CHAMBOURCY ASM : 3 équipes sans distinction au lieu de 2
CROISSY US : 2 équipes par année d'âge + 1 sans distinction
HOUDANAISE R. : 3 équipes au lieu de 4
HOUILLES SO : 1 équipe
MAGNY 78 FC : 2 équipes sans distinction
MAULOISE US : Ajout de 2 équipes sans distinction
PARIS SG FC : 1 équipe
ST ARNOULT FC : 2 équipes par année
VALLEE 78 FC : 2 équipes au lieu d'une
VINSKY FC : 1 équipe

CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

Retrouvez toutes les informations relatives aux Critériums Espoirs U10-U13 qui débutent ce samedi 18 septembre, par une journée de plateaux.

Pour consulter les informations, [cliquez ici](#).

U12-U13

PARIS SAINT GERMAIN FC

La Commission, prenant note des informations fournies par le club concernant la contamination de plusieurs joueurs de sa catégorie, a reporté les rencontres prévues contre son équipe U10, le samedi 25 septembre.

Elle reprogramme donc un plateau le 23/10/21 au PARIS SAINT GERMAIN FC avec ST GERMAIN FC & CHATOU AS où seules les rencontres suivantes compteront :

ST GERMAIN FC 11 / PARIS SG FC 11
PARIS SG FC 11 / CHATOU AS 11

La Commission suggère néanmoins à ST GERMAIN FC & CHATOU AS de réaliser un match amical en plus pour faire jouer les enfants.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Réunion restreinte du 20 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS AVISES

U12-U13 ESPOIRS

1er forfait
Amende : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 25/09/21

VELIZY ASC 1
NEAUPHLE PONT. RC 11

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel
Plateaux du 18/09/21

U10
A2 : NEAUPHLE PONT (RAMBOUILLET, TRAPPES, VERSAILLES)

U11
A4 : GALLY MAULDRE (MONTIGNY, GUYANCOURT, ELANCOURT)
B1 : MANTOIS 78 FC (ST GERMAIN, CONFLANS, SARTROUVILLE)
B4 : CARRIERE GRE AS (CHATOU, MUREAUX, CARRIERES S/S)

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel
Plateaux du 18/09/21

U12
A3 : RAMBOUILLET FC (NEAUPHLE, GALLY MAU, FONTENAY)
C2 : PARIS SG FC (CHATOU, POISSY, CHANTELOUP)

U13
A3 : NEAUPHLE PONT. (RAMBOUILLET, GALLY MAU, FONTENAY)
C3 : CARRIERES GRE (ST GERMAIN, VERNEUIL, BOUAFLE)

YVELINES FOOTBALL N° 1681

ANOMALIES U10-U11 ESPOIRS

Infractions éducateurs

Plateaux du 18/09/21

La Commission demande des explications aux équipes suivantes concernant une anomalie sur l'encadrant de l'équipe.

U12 : CARRIERES GRE AS 11

U12-U13 ESPOIRS

Infractions éducateurs

Plateaux du 18/09/21

La Commission demande des explications aux équipes suivantes concernant une anomalie sur l'encadrant de l'équipe.

U12 : CARRIERES GRE AS 11
U13 : VERSAILLES 78 FC 2
U13 : MUREAUX OFC 1

Mauvais remplissage

MUREAUX OFC 11 (manque signature éducateur)

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 27 septembre 2021
Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

WEBINAIRE DE RENTREE

Vous pouvez revoir le webinaire [en cliquant ici](#).
Les questions n'ayant pu être abordées à la fin de celui-ci, nous vous invitons à nous les transmettre par mail.

CALENDRIER GENERAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

CRITERIUMS U15F, U18F ET SENIORS F

Dans un souci d'harmonisation avec les autres Districts Franciliens, **les critères U15F, U18F et Séniors F se joueront désormais à 8** et non plus à 7.

Le Comité de Direction du District a validé ce changement lors de sa réunion du 24 juin 2021.

CHALLENGE AUTOMNE - FOOT A 8

Le Challenge automne des samedis 2, 9 et 16 octobre est disponible. **Attention la FMI sera utilisée pour ce challenge : n'oubliez pas de rattacher le compte footclubs du responsable de l'équipe à la compétition**

DECISIONS ADMINISTRATIVES FOOTBALL FÉMININ

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS F A 8

POULE A CROISSY US 1
POULE B VOISINS FC 2

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

Avant mercredi minuit

SENIORS F A 8

POULE B DU 25/09/2021
23874633VALLEE 78 FC

Après mercredi minuit

SENIORS F A 8

POULE A DU 25/09/2021
23874663 ANDRESY FC

COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

➤ INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a informé le Comité, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 15/7 : Organisation, en distanciel, par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, dans le cadre du **plan régional de prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport**, d'une **session de sensibilisation**
- ✓ le 30/8 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**. Le Comité a désigné le **F.O. PLAISIROIS** pour représenter la Ligue dans le cadre du Challenge National Programme Educatif Fédéral.
- ✓ le 4/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**
- ✓ le 6/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ le 11/9 : **Séminaire du Comité de Direction du District**
- ✓ le 11/9, au siège du District : **Formation « Le Trésorier de club »**
- ✓ le 13/9, à PLAISIR : Organisation, par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, **d'une soirée d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**
- ✓ les 14 et 21/9, au siège du District : **Formations sur la Feuille de Match Informatisée**
- ✓ le 18/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le 18/9, au siège du District : Formation : « **Le Président de club** » (1^{ère} partie)

➤ LA REPRISE DU FOOTBALL

Le Comité a fait le point quant aux conditions de la reprise du football telles qu'elles ont été mises en place. La situation n'est évidemment pas idéale, notamment du fait de l'obligation, pour participer aux entraînements et aux rencontres, de présenter un Pass sanitaire valide et des contraintes que cela fait peser sur les clubs. Mais ces mesures résultent de l'application de la Loi du 5/8/2021 et du décret du 7/8, ce qui ne laisse pas le choix.

➤ LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS 2020 / 2024

Le Comité a décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les thèmes suivants : **La communication du District, les valeurs, l'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs,**

l'instauration d'un Référent de secteur et la sensibilisation au respect de l'environnement dans le football.

Par ailleurs :

- une réflexion sera menée sur l'éventuelle **organisation des Championnats du District (hors le Championnat Départemental 1), par année d'âge,**
- il est demandé :
 - . à la **Commission Technique** de réfléchir à la question du **passage du football à 8 au football à 11** et de faire des propositions à ce sujet,
 - . à la **Commission du Football Diversifié** de réfléchir aux conditions à mettre en œuvre pour **faciliter la reprise du Futsal**, qui a été tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, et de faire des propositions à ce sujet.

➤ CANDIDATURE A L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE L'ARBITRE, EN REMPLACEMENT DE M. MUSTAPHA JINAMI, DEMISSIONNAIRE

Il a été donné connaissance au Comité de la **candidature de M. Victor SIMON**, Arbitre Régional 2, pour remplacer, au sein du Comité, au titre de l'Arbitre, M. Mustapha JINAMI.

➤ NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité a procédé à la nomination de quelques membres de Commissions, des Observateurs en arbitrage et des Délégués.

➤ LES MISSIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Il a été établi les Fiches Missions des différentes Commissions du District, leur élaboration étant bien entendu intervenue en concertation avec les Présidents et les Vice-Présidents des Commissions, qui ont été entendus par le Bureau. A cette occasion, ont été évoquées les conditions de fonctionnement des Commissions, dont il sera question lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents de Commissions du 23/10. Le Comité a pris acte de ces Fiches Missions, qui seront rendues publiques et consultables sur le site du District.

➤ ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2021 / 2022, POUR LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Le Comité a adopté les calendriers de la saison 2021 / 2022 pour le Futsal et le Critérium du Lundi Soir.

➤ L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT, DU 9/10/2021

Il était prévu que les Assemblées Générales du District se déroulent,

en distanciel, le samedi 9/10.

Les conditions sanitaires s'étant améliorées, il a été décidé de les organiser **en présentiel**, sous réserve bien sûr de la **présentation d'un Pass sanitaire, à VILLIERS-LE-MAHIEU.**

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour des Assemblées Générales, qui sera publié dans le N° 1 681 du journal numérique « Yvelines Football », du 28/9 et transmis aux clubs dans les délais statutaires avec tous les documents nécessaires.

➤ LA TECHNIQUE

Il a été fait le point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.

➤ L'ARBITRAGE

Il a été fait le point sur les **stages de rentrée** des arbitres, les séances de **rattrapage des tests physiques** des arbitres, sur les **actions de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage** et sur les **effectifs** des arbitres. On en outre été rappelées les dates des sessions de **Formation Initiale en Arbitrage** : 1^{ère} session : les 11, 12, 18 et 25/9/2021 (20 inscrits), 2^{ème} session : les 20, 21, 27, 28/11/2021, 3^{ème} session : les 5, 6, 12 et 13/2/2022.

➤ HOMOLOGATION DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Le Comité a homologué quelques **modifications à au Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage**, portant sur les « **Très Jeunes Arbitres** », pour préciser leur situation eu égard aux exigences fédérales, notamment la fin d'une formation spécifique qui leur était applicable, mais aussi la possibilité d'en désigner certains sur des matches de Championnat U 14.

➤ MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

Le Comité a adopté une modification à l'article 4 des Règlements des Coupes des Yvelines et du Comité, pour définir les **conditions** dans lesquelles une **rencontre qui ne peut se disputer pour cause de terrain impraticable pourra être inversée.**

➤ LES FINANCES

- ✓ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2021**
La saison 2020 / 2021 s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation positif de 97 746 €**. Le **résultat global** de l'exercice est de **+ 52 959 €**, étant noté qu'un montant total de 106 983 € est constitutif de dotations aux amortissements (88 978 €) ou à des provisions (18 005 €).
Il a en outre été souligné que figurent au compte de résultat :
 - à titre de subventions diverses, la somme de **80 968 €**, correspondant aux aides demandées et obtenues par le District pour la période de novembre 2020, date de la suspension des compétitions,

à juin 2021, date de la fin de saison, et attribuées par le Fonds de Solidarité à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

- à titre d'aides de l'Etat, la somme de **130 461 €** correspond aux aides qui ont été demandées et obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie (exonération de charges patronales sur les salaires, aide au paiement de cotisations sur les salaires, indemnisation de l'activité partielle).

Les aides ainsi obtenues par le District représentent un **montant total de 212 442 €**, qui a permis de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins complexe.

Le Comité a arrêté les comptes du District de la saison 2020 / 2021 et adopté le compte de résultat du District et le Bilan au 30/6/2021.

Par ailleurs, il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'imputer le **résultat positif de la saison 2020 / 2021, soit 52 959 €, sur les « Autres réserves ».**

Les explications nécessaires figureront dans le document de présentation adressé aux clubs dans les délais statutaires et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues lors de l'Assemblée Générale.

✓ **Le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022**

Du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le 12/6, le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 n'avait pas pu être adopté avant le début de la saison. Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget **avant le début de l'exercice**. Le projet de Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 avait été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté, à l'unanimité, lors de sa réunion du 24/6.

C'est ce Budget prévisionnel qui sera soumis, **pour adoption**, à l'Assemblée Générale du 9/10/2021.

✓ **Les relevés clubs**

Lors de la réunion du Comité du 24/6, un certain nombre de clubs n'avaient toujours pas, malgré les nombreuses relances, réglé les sommes dues au District, correspondant aux **relevés clubs** émis depuis de nombreux mois et au **solde des indemnités d'arbitrage** de la saison 2020 / 2021.

Le Comité avait décidé d'**appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif**, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes)** programmées, après expiration du délai fixé dans la notification de la décision et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à **toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur** évoluant dans un Championnat Départemental.

Les clubs qui, depuis, n'ont toujours pas régularisé leur situation vont donc être ainsi pénalisés, étant noté qu'il s'agit de clubs qui n'ont, **ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District.**

➤ **L'EXONERATION DES DROITS D'ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2021 / 2022**

Le Comité avait décidé, à la fin des saisons 2019 / 2020 et 2020 /

2021, la **restitution intégrale des droits d'engagements** dans les Championnats du District, dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines, afin de contribuer à **aider les clubs Yvelinois.**

Pour la saison 2021 / 2022, le Comité a décidé la **dispense des droits d'engagements dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation et dans les Coupes des Yvelines**, ainsi que la **restitution intégrale des droits d'engagements dans les Championnats du District** (qui sont payés à la Ligue lors des engagements).

➤ **LES LABELS**

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, le 15/7/2021, **officiellement attribué les Labels aux clubs Yvelinois** suivants :

- pour le **Label Jeunes** : S.F.C. BAILLY NOISY, O.S.C. ELANCOURT, HOUILLES A.C. (niveau Excellence), U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, U.S. MONTESSON, F.O. PLAISIROIS et E.S. SARTROUVILLE (niveau Espoir),

- pour le **Label des Ecoles Féminines de Football** : PARIS SAINT-GERMAIN, E.S. TRAPPES, O.S.C. ELANCOURT (niveau Or), U.S. CARRIERES-SUR-SEINE, F.C. MANTOIS 78 (niveau Argent), A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE, U.S. MONTESSON, F.O. PLAISIROIS et E.S. SARTROUVILLE (niveau Bronze),

- pour le **Label Jeunes Futsal** : A.S.C. TOUSSUS (niveau Bronze).

Pour la saison 2021 / 2022, la **campagne des Labels est officiellement lancée**. Les critères sont inchangés et la **date limite de dépôt des candidatures est fixée, tous Labels confondus, au 15/12/2021.**

➤ **LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

Une **réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif** sera programmée **en octobre**, afin de présenter les modalités de réengagement pour la saison 2021 / 2022 et promouvoir le Challenge National P.E.F. (pour lequel, au titre de la saison 2020 / 2021, le **F.O. PLAISIROIS a été choisi pour représenter la Ligue**).

➤ **LE FOOTBALL D'ANIMATION**

Ont été évoquées les **réunions de début de saison** qui ont été organisées en présentiel ou par webinaire.

➤ **LE FOOTBALL FEMININ**

C'est la **rentrée pour toutes les catégories, le prochain week-end**, avec des plateaux à 8, des U 11 F aux U 18 F, le début du Critérium Senior F à 8 et des plateaux à 5, en U 13 F et U 11 F.

Le 1^{er} Fillofoot aura lieu le 2/10.

Il est constaté une baisse significative du nombre d'équipes U 11 F et Senior F et beaucoup d'équipes engagées n'ont pas encore un nombre suffisant de licenciées.

Un webinaire de rentrée du football féminin a été organisé le 20/9, qui a permis de présenter l'offre de pratique, de détailler les avantages tactiques du passage de 7 à 8 joueuses en U 15 F, U 18 F et Senior F et de présenter à nouveau les formalités induites par le Pass sanitaire. Ce webinaire reste accessible sur le site du District à la **rubrique**

« Pratiques - Foot féminin ».

➤ **L'AIDE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-C.N.D.S.) POUR 2021**

Les aides obtenues, pour 2021, de l'Agence Nationale du Sport (ex-C.N.D.S.) sont les suivantes :

. par le District : 33 000 €, contre 34 000 € en 2020,
. par l'ensemble des clubs Yvelinois : 37 437 €, contre 36 437 € en 2020.

➤ **LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S**

◆ **Le District** comptait, au 15/9/2021, **21 625 licencié(e)s**, soit **2 453 de moins** qu'au 15/9/2020 (24 078). La baisse globale atteint donc **10,19 %**. Si les effectifs de la plupart des catégories du Football Libre masculin sont en baisse, la situation reste contrastée :

. le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en forte baisse (respectivement - 23,01 % et - 15,23 %),
. le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse de 8,81 % (respectivement - 4,03 % et - 14,56 %),
. le nombre de licenciés U 17 et U 18 baisse de 20,94 % (respectivement, - 29,86 % et - 10,53 %),
. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse de 3,45 % (respectivement, - 8,91 % et + 4,01 %),
. le nombre de licenciés U 14 est en hausse de 11,58 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 11,40 %), puisqu'on constate, au 15/9/2021, 1 282 licenciées contre 1 447 au 15/9/2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 0,17 % (- 15 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 17,88 %) au 15/9/2021 (2 613 contre 3 182 au 15/9/2020) dont - 17,97 % pour les Dirigeant(e)s et - 17,43 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Au 15/9/2021, le District **comptait 58,67 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente**. Au 15/9/2020, ce pourcentage atteignait 60,05 %.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

◆ **La Ligue**, de son côté, comptait au 30/8/2021, **81 931 licencié(e)s**, contre 86 645 au 30/8/2020 (2020 / 2021). La baisse (- 4 714 licencié(e)s) était ainsi de **5,44 %**.

➤ **LES ENTENTES**

Le Comité a donné son accord à la constitution de plusieurs ententes entre clubs, dans diverses catégories d'âge.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 17 novembre 2021**

FLASH ACTU Tournée FFF !

Tournée FFF 2021 #retouraufoot : Etape aux Mureaux

La Tournée FFF, organisée dans le cadre de l'opération #retouraufoot, a vécu **dimanche 26 septembre 2021** une nouvelle étape dans les Yvelines.

L'**Olympique Football Club Les Mureaux** a accueilli ce week-end la 3ème étape de la Tournée organisée par la Fédération Française de Football pour fêter la reprise d'activité.

Toutes les familles (joueur(se)s, dirigeant(e)s, éducateur(rice)s, parents,...) licenciées au club se sont retrouvés sur le complexe sportif Léo Lagrange afin de vivre un moment convivial autour des ateliers proposés par la FFF et le District : Tir Radar, Foot Fléchette, Retourné Acrobatique, Photomaton, Baby Foot / Fingabols , GolfFoot, Futnet, Foot à 5 ou Foot en Marchant et aux animations avec le partenaire Orange, quizz arbitrage, conception de badges (personnages du Journal de Mickey), Roue du PEF et enfin une zone d'initiation au freestyle.

Une animation freestyle (démonstration) venant conclure la manifestation avec le tirage d'une tombola « Culture Foot » où des cadeaux divers et variés furent offerts dont le maillot de l'Equipe de France.

